

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2023-009

**Nombre de conseillers :**

En Exercice : - 18  
Présents : - 11  
Votants : - 14  
Dont 03 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le MERCREDI 20 AVRIL à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2023.

**PRESENTS :** Mmes MM. Christine GUTTIN, maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Arlette BERNARD, Maxime CIARDULLO, Bernard LY, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes M. Eléonore BEL, Stéphanie BOSQUET, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux, ayant respectivement donné pouvoir à Mes LETELLIER, OLIVER et BERNARD.

**ABSENTS :** Mmes MM. Julia BESSON, Pierre CARRE, Maud GIROUD-GARAMPON, François LADET, conseillers municipaux.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme COLUSSI.

**OBJET : EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – LOT N°8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS – AVENANT N°1 :**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2022-03, en date du 18/01/2002, attribuant les entreprises du lot n°2 au lot n°18, pour les travaux d'extension et de réaménagement de l'école élémentaire, pour un montant total des offres de 2 074 591,82€ H.T., soit TTC 2 489 510,19€.

Le lot n°08 - Menuiseries intérieures bois a été attribué à L'ART DU BOIS – 2 Rue Georges Politzer - 38130 ECHIROLLES pour un montant de travaux de **105 159€19 HT soit 126 191€03 TTC.**

Suite à un oubli de la MOE et MOA, les travaux suivants ont été chiffrés :

- Suite demande MOA : création d'un local de stockage supplémentaire au sous-sol
- Suite impossibilité de maintenir le vidoir dans le local VDI du RDC, recoupement de ce local en 2
- Suite oubli MOE dans le dossier : Demande une porte supplémentaire pour le local déchets RDC
- Suite oubli MOE dans le dossier : demande d'une trappe d'accès aux combles.

Entraînant une plus-value sur le marché de travaux initial.

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de se prononcer sur cet avenant en plus-value dont le montant s'élève, après négociations à 3 710€ H.T., soit 4 452€ ttc ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de CHIRENS :

- **ACCEPTÉ** le nouveau montant du marché du lot n°8 de l'entreprise L'Art du Bois ainsi modifié :

○ Montant initial du marché :	105 159,19€ H.T.
○ Montant de l'avenant n°1 :	<u>3 710,00€ H.T.</u>
○ Montant total du marché H.T.	108 869,19€
○ Tva 20%	<u>21 773,84€</u>
○ MONTANT TOTAL	<u>130 643,03€ TTC</u>

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce marché de travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 20 avril 2023

Christine GUTTIN,  
Maire de Chirens

